

POINT DE VUE. Huit raisons pour dire non à l'euthanasie

« La loi doit protéger les plus fragiles. » | MARC OLLIVIER / OUEST FRANCE

Ouest-FrancePublié le 01/11/2018 à 06h59

[Lire le journal numérique](#)

Par un collectif de 175 associations de bénévoles en soins palliatifs, dont les fédérations JALMALV, UNASP et Alliance...

Un collectif de 175 associations de bénévoles en soins palliatifs donne leur huit raisons pour dire non à l'euthanasie. L'intégralité du texte et des signataires est sur laviepaslamort.fr.

- 1.** Vivre dans la dignité, jusqu'au bout de sa vie. Toute personne est intrinsèquement digne. Considérer que l'on assure la dignité d'une personne en lui donnant la mort est une défaite de l'humanité.
- 2.** La loi doit protéger les plus fragiles. Nos choix personnels ont tous une portée collective, surtout lorsqu'ils impliquent un tiers, comme dans le cas de l'euthanasie ou du suicide assisté. Vouloir hâter sa mort est une revendication de quelques rares personnes déterminées, qui pèserait sur les plus faibles : les personnes isolées, âgées et/ou d'origine étrangère, qui sont susceptibles d'être soumises à toutes sortes de pressions.
- 3.** Les soins palliatifs doivent être offerts à tous. Les soins palliatifs doivent être un droit partout et pour tous. Actuellement, bien trop de patients n'y ont pas accès. Cela doit changer. Appliquons la loi, toute la loi, rien que la loi. Mais soins palliatifs et euthanasie sont incompatibles. Le développement de celle-ci nuit aux premiers. Les soins palliatifs préviennent et soulagent les souffrances alors que l'euthanasie vise à hâter la mort intentionnellement. Donner la mort, même par compassion, ne sera jamais un soin. Les praticiens des soins palliatifs le disent : pourquoi ne les écoute-t-on pas ?
- 4.** Dépénaliser l'euthanasie, ce serait obliger chaque famille et chaque patient à l'envisager. Voulons-nous, face à une situation de souffrance, nous interroger sur l'opportunité d'en finir, pour nous ou pour nos proches ? Souhaitons-nous, face à un diagnostic, faire entrer la piqûre mortelle dans le champ de nos questionnements - voire imaginer que nos proches se posent la question pour nous ?
- 5.** L'euthanasie réclamée dans les sondages est une demande de bien-portants, elle occulte la parole des patients. Les seules personnes consultées sont des bien-portants alors que les seules personnes concernées sont les patients. Personne ne peut se projeter sincèrement dans sa fin de vie et affirmer savoir ce qu'il souhaiterait alors effectivement.

6. Se tromper sur une demande d'euthanasie serait une erreur médicale sans retour. Aucun patient ne reviendra jamais d'une euthanasie pour faire valoir une erreur de diagnostic ou une méconnaissance de la nature réelle de sa demande. Pouvons-nous seulement tolérer un tel risque ? Face à des situations par nature ambivalentes, quel risque acceptons-nous de courir : celui de vivre encore un peu quand on voulait mourir, ou celui de mourir quand on voulait encore vivre ?

7. Demander la mort n'est pas toujours vouloir mourir. Vouloir mourir signifie presque toujours ne pas vouloir vivre dans des conditions aussi difficiles. Demander la mort parce que l'on souffre, est-ce vraiment un choix libre ?

8. Légaliser l'euthanasie, c'est la banaliser sans éviter les dérives. La légalisation repousse les limites des dérives vers des pratiques toujours plus extrêmes. Après l'euthanasie des patients en fin de vie, on en vient à celle des mineurs, puis des personnes atteintes de troubles mentaux, puis l'on passe outre les conditions fixées par la loi, et parfois même outre le consentement du patient. Statistiquement, les dérives sont plus nombreuses encore dans les pays qui ont légalisé l'euthanasie.